

Le président, M. Sébastien Bertherin, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette dix-septième séance ordinaire du Conseil communal de la législature.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public et les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la Salle communale, ainsi que l'équipe régie-son et NRTV pour la retransmission en streaming de la présente séance.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 61 Conseillères et Conseillers.

Il y a 12 excusé-e-s (Mmes Ioulia Esreb, Caroline Félix, Stéphanie Larrivé, Sabine Million Courvoisier et Albulenë Ukshini Sefa, MM. Martin Ahlström, Steve Binggeli, José Caiano, Daniel Calabrese, Moritz de Hadeln, Yann de Siebenthal et Nikhil Duella).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour, y compris le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 septembre 2023 qui n'était pas joint à l'envoi des autres documents. Tel est bien le cas.

- Par courriel du 5 octobre 2023, le Bureau a été informé de la démission de M. Michael Sordet, avec effet immédiat. Le président donne lecture du courriel reçu. Au nom du Bureau, le président remercie M. Michael Sordet pour son engagement au sein du Conseil communal.

L'assermentation d'un nouveau membre remplaçant M. Michael Sordet aura lieu lors de la présente séance. La nomination d'un-e membre au sein de Commission des pétitions dont il était membre sera portée à l'ordre du jour de la séance du 16 novembre 2023.

- Dans les délais, le Bureau a reçu un postulat :
 - Postulat de Mme Véronique Villaine intitulé « Pour une meilleure synergie entre entreprises et école pour les stages obligatoires au collège ».

Le président demande à son auteure si elle désire développer son postulat séance tenante; celle-ci répond par l'affirmative. Le postulat sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- Par courrier du 5 octobre 2023, M. Arnaud Durand a informé le Bureau de son souhait de désormais siéger au sein du Conseil communal en tant que Conseiller hors-parti, avec effet immédiat.

Il ressort de la Loi sur les communes (LC) et du Règlement du Conseil communal (RCC) que lorsqu'un membre d'une Commission démissionne de son parti ou quitte son groupe politique ou en est exclu, il est réputé démissionnaire de la Commission dans laquelle il représentait ce parti ou ce groupe (art. 40g al. 5 LC et art. 55 RCC). Les mêmes règles des articles précités s'appliquent par analogie à la fonction de membre du Bureau.

Cependant, M. Arnaud Durand n'est pas formellement interdit de siéger comme Conseiller hors-parti au sein des commissions techniques à l'avenir, ce qui a été confirmé par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

Dès lors, il sera porté à l'ordre du jour la nomination de membres en remplacement de M. Arnaud Durand comme suit :

- Élection d'un-e scrutateur-trice suppléant-e;
 - Nomination d'un-e membre de la Commission de gestion;
 - Nomination d'un membre de la Commission des pétitions;
 - Nomination d'une délégué-e suppléant-e au Conseil intercommunal de « Région de Nyon ».
- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Assermentation de 2 Conseiller-ère-s.
 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 septembre 2023.
 4. Communications du Bureau.
 5. Communications de la Municipalité.
 6. Communications des représentant-e-s des entités intercommunales et commissions municipales.

Préavis avec décision

7. **Préavis municipal n° 46** relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024.
8. **Préavis municipal n° 47** relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de :
 - rénovation énergétique du Temple Saint-Paul et de la salle de paroisse;
 - restauration du campanile.
9. **Préavis municipal n° 48** relatif à l'acquisition de locaux commerciaux, sis Allée Waldo 2 à Gland, destinés à la location par l'Association le Colibri pour l'exploitation d'une UAPE.

Préavis – Première lecture

10. **Préavis municipal n° 49** relatif à la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034.
11. **Préavis municipal n° 50** relatif à l'achat de deux groupes électrogènes.

Autres objets

12. Nomination d'une Commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de Mmes Angelita Galvez et Véronique Villaine, MM. Yves Froidevaux, Marc Morel et Dominique Pernet, pour le PS Gland, intitulée « Pour une politique du personnel de la Ville de Gland (enfin) à la hauteur des enjeux ».
13. Postulat de Mme Véronique Villaine intitulé « Pour une meilleure synergie entre entreprises et école pour les stages obligatoires au collège ».
14. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Stéphanie Larrivé intitulé « Pour la réduction de l'éclairage public nocturne » et nomination d'une Commission.
15. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Carine Koller intitulée « Canicule en classe ».
16. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. David Mayer intitulée « Sensibiliser et agir, comment notre Commune peut soutenir la santé mentale de nos jeunes ».

17. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Arnaud Durand intitulée « Pour un registre public des intérêts et participation des membres de la Municipalité. Quelle est la position de notre Exécutif ? ».

Divers

18. Nomination d'un-e membre de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
 19. Élection d'un-e scrutateur·trice suppléant-e.
 20. Nomination d'un-e membre de la Commission de gestion.
 21. Nomination d'un membre de la Commission des pétitions.
 22. Nomination d'une délégué-e suppléant-e au Conseil intercommunal de « Région de Nyon ».
 23. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
 - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation de 2 Conseiller·ère·s

- Le président rappelle que M. Maurizio Di Felice avait présenté sa démission le 14 septembre 2023, avec effet immédiat. Le Bureau a été informé que le précité serait remplacé par Mme Isabelle Wegmann, prochaine des « viennent-ensuite » du parti UDC Ville de Gland.

Mme Ahimara Buffat, au nom du parti politique UDC Ville de Gland, présente Mme Isabelle Wegmann :

« Mme Isabelle Wegmann fut membre du Conseil communal durant de nombreuses années, notamment au sein de la Commission des finances. Elle est membre des milices vaudoises, maman de 4 enfants et jeune grand-mère. Mme Isabelle Wegmann s'investit également au sein du Conseil de communauté de l'église catholique. Grâce à ses multiples talents, nous sommes persuadés qu'elle saura enrichir nos débats. Pour toutes ces raisons, je vous prie de lui réserver un bon accueil. ».

- Suite à la démission de M. Michael Sordet, le Bureau a été informé que le précité serait remplacé par M. Bernard Blaser, prochain des « viennent-ensuite » du parti GDG Gens de Gland.

M. Pierre-Alain Bringolf, au nom du parti politique GDG Gens de Gland, présente M. Bernard Blaser :

« Le groupe GDG Gens de Gland a le plaisir de vous présenter en tant que nouveau Conseiller M. Bernard Blaser, qui est né et a grandi dans La Broye vaudoise à Cerniaz. Bien qu'originnaire de Langnau dans le canton de Berne et malgré son patronyme, il ne parle pas le suisse allemand, mais le français et l'anglais.

Après avoir passé son CFC de mécanicien-électricien à Rolle, il a travaillé à Gland où il s'est établi en 1978, puis il s'est marié en 1981 avec son épouse Lucienne, avec laquelle il a eu un fils, Arnaud, et aujourd'hui une petite fille, Lisa, âgée de 5 ans.

De 1985 à 1996, M. Bernard Blaser a travaillé auprès de la société Oerlikon Bührlé SA où il s'est spécialisé dans la fabrication et la maintenance du Laser CO2 pour le système de défense ADATS, période durant il effectue de longs séjours professionnels en Californie. Dès les années 2000, il part ensuite chez Sécheron SA à Satigny en tant que contremaître sous-stations pendant 2 ans, puis devient responsable du service après-vente pour le département « composants ferroviaires ». Retraité depuis septembre 2020, il s'adonne volontiers à la marche et la randonnée lorsqu'il n'est pas en train de bricoler.

Au sein du Conseil communal, son objectif premier sera de participer au développement harmonieux de la Commune avec une vision responsable face aux grands défis climatiques auxquels la Commune doit s'adapter. Pour lui, faire du « Vivre ensemble à Gland » est un véritable but et une réalité de tous les jours !

M. Bernard Blaser participe depuis plusieurs années aux séances de préparation du Conseil et il se réjouit de rejoindre notre assemblée délibérante. Le GDG remercie le Conseil communal de lui réserver bon accueil. »

- Le président invite Mme Isabelle Wegmann et M. Bernard Blaser à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande à l'Assemblée, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.
- Les nouveaux-elles Conseiller·ère·s, à l'appel de leur nom et après lecture du serment, promettent de le respecter.
- Le président les remercie et les félicite pour leur engagement et les invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de ces assermentations, le nombre de Conseiller·ère·s présent·e·s passe à 63.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 septembre 2023

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 septembre 2023.

4. Communications du Bureau

- Le Tir de l'Amitié a eu lieu le 23 septembre 2023. Le président félicite les membres du Conseil communal pour leurs résultats, avec une mention spéciale pour Mme Anita Waeber qui a fait le meilleur score des équipes du Conseil communal avec 128 points.
- Le 9 octobre 2023, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 16 novembre 2023.
- Le 22 octobre prochain auront lieu les élections de l'Assemblée fédérale, laquelle est composée du Conseil National et du Conseil des États. Le président rappelle aux Conseiller·ère·s de ne pas oublier de voter et de faire voter autour d'eux-elles pour cette élection importante pour la Confédération afin de renouveler le pouvoir législatif fédéral pour les 4 années à venir.
- Une séance de formation et d'information destinée aux Conseiller·ère·s, présentée par M. le Préfet Olivier Fargeon et un·e membre de la DGAIC, sera organisée le 16 novembre 2023 à 18h45, avant la séance du Conseil communal qui débutera ce jour-là exceptionnellement à 20h00.

Le but de cette formation est d'expliquer ou de réexpliquer les outils législatifs à disposition des Conseiller·ère·s, notamment ceux liés aux droits d'initiative. Le président enjoint fortement les Conseiller·ère·s à participer à cette formation et précise qu'un temps sera prévu au terme de celle-ci pour des questions/réponses.

Comme déjà dit, la séance du Conseil communal débutera un peu plus tard ce jour-là, soit à 20h00.

5. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

Ressources humaines

- Engagements :
 - dès le 1^{er} octobre 2023 : M. Valérian Biget, chef du Bureau technique au Service des infrastructures et de l'environnement (ci-après : SIE), à qui la Municipalité souhaite la bienvenue.
- Départs :
 - au 31 octobre 2023 : M. Claude Pensalfini, au SIE, qui a fait valoir son droit à la retraite après avoir passé plus de 46 années au service de la ville de Gland et au service de sa population, en tant que jardinier-paysagiste.

La Municipalité tient vraiment à remercier M. Claude Pensalfini pour son travail, son engagement et sa fidélité à la commune de Gland et à lui souhaiter une excellente retraite.

M. Gérald Cretegny, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)

- Des travaux ont actuellement lieu la nuit au niveau des CFF. Les 4 et 5 novembre prochain, lors de l'entretien des voies et du renforcement de l'étanchéité du passage, la voie sera coupée et aucun train ne circulera, sous réserve de quelques régio-express mais qui ne feront pas forcément halte à Gland. Ce n'est donc pas une très bonne idée de vouloir voyager en train depuis Gland ces jours-là et il serait plus simple de partir d'une autre gare.
- Le 4 octobre dernier a eu lieu la présentation du véhicule Crystal et la population glandoise a pu voir le défilé des véhicules encadrés par 2 motards et par un certain nombre de gendarmes, comme l'impose la Police cantonale vaudoise pour assurer ce convoi avec des véhicules qui ne sont pas homologués.

Cette journée a été extrêmement intéressante aussi parce que la Municipalité a pu rencontrer, lors de séances, des représentants de Lohr Industrie, fabriquant de ces navettes, ainsi que des représentants de l'Office fédéral des routes (OFROU), de l'Office fédéral des transports (OFT) et des transporteurs, et a ainsi pu discuter des contraintes et du cadre dans lequel doit s'opérer l'homologation d'une telle navette. Parce qu'il est finalement bien de vouloir peut-être avoir un tel véhicule, mais c'est quand-même mieux s'il est homologué.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

Une semaine de cinéma à Grand-Champ

Durant les vacances d'automne, du 17 au 20 octobre 2023, une belle occasion de venir au cinéma sera proposée à la population. Le comité de sélection a concocté une programmation variée pour tous les goûts et tous les âges.

Les films « Mystère à Venise », « Anatomie d'une chute », « Interdit aux chiens et aux italiens » et « Toni en famille » seront notamment projetés. Il y a également des projections pour les familles avec « La colline aux cailloux » ou « Le royaume de Naya », et même un ciné concert avec « The Kameron » de M. Buster Keaton, qui sera accompagné par M. Nicolas Hafner au piano. Tous les détails se trouvent sur le site Internet « *grand-champ.ch* ».

Vieillir chez soi

Ce projet se déploie maintenant depuis un certain temps dans la Commune et le résultat est vraiment réjouissant. Le partenariat entre les Retraites Populaires, Pro Senectute et la ville de Gland porte ses fruits. À ce jour, 13 personnes ont demandé une adaptation de leur salle de bains. Des contacts ont déjà été pris avec d'autres propriétaires, qui ont montré un réel intérêt.

Le plus encourageant peut-être se révèle au niveau du lien social qui se tisse entre les locataires des différents immeubles. On voit que ce projet fait sens car de bonnes solidarités de proximité se mettent en place.

Bourses d'aide à la création

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Gland met au concours 2 bourses d'aide à la création artistique. Il s'agit d'apporter un soutien concret et stimulant aux artistes professionnels, de favoriser leurs projets de création comme de valoriser le tissu culturel local. Le montant est de CHF 5'000.- par bourse et tous les domaines artistiques sont concernés.

Une séance de coaching pour la rédaction des dossiers sera proposée au foyer du Théâtre de Grand-Champ le 31 octobre 2023 à 17h30. Le délai pour la remise des dossiers est fixé au 10 novembre 2023.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, économie, sports, domaines)

Finances

- Un bouclage de crédit est annoncé :

Préavis municipal n° 19/2012 relatif à la motion de M. Marco Fluvio Amado Ribeiro intitulée « Pour une révision du Plan directeur communal »	
Crédit d'investissement accordé	CHF 145'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 137'602.35
Total des subventions reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 137'602.35, soit 94,9 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 7'397.65
Amortissement cumulé au 31 décembre 2022	CHF 137'602.35
Solde à amortir au 31 décembre 2022	CHF 0.00

Il explique que juste après l'adoption de ce préavis, la Loi sur l'aménagement du territoire a été modifiée et que par conséquent le nouveau préavis n° 45/2013 relatif à la révision du Plan général d'affectation (Plan de zones) et du Règlement communal sur le Plan d'extension et la Police des constructions a été présenté. Celui-ci est actuellement encore en cours et a repris la plupart des éléments du premier préavis dont il a annoncé aujourd'hui le bouclage, notamment le résultat des études.

- Un emprunt de CHF 5 Mios auprès de la société Swissquote Bank SA, qui arrivait à échéance le 11 octobre 2023 et qui était au taux de 1,88 %, a été renouvelé sans mouvement de capital auprès du même établissement pour 2 mois, avec échéance au 11 décembre 2023, au taux de 1,85 %.
- Un emprunt de CHF 5 Mios auprès de la société Swissquote Bank SA, qui arrivera à échéance le 31 octobre 2023 et qui était au taux de 1,87 %, sera renouvelé sans mouvement de capital auprès de la société BVG Stiftung pour 3 ans, avec échéance au 31 octobre 2026, au taux de 1,9 %.

Il est constaté que les taux se sont énormément resserrés puisque le taux à court terme est de 1,85 %, alors qu'à long terme il est de 1,9 %.

Économie

- Le Forum Nouvelle Économie aura lieu le 9 novembre prochain et il invite les Conseiller·ère·s et la population à s'y inscrire et à venir nombreux·euses. Un invité spécial sera présent lors de la table ronde en la personne de M. Thibaut Laffont de Colonges, gérant des 3 McDonald's La Côte, dont celui de Gland, qui a osé venir s'immiscer dans le Forum Nouvelle Économie.

S'agissant du Prix Nouvelle Économie qui sera remis le 9 novembre prochain lors du Forum Nouvelle Économie, le jury débattrra demain des 22 candidatures reçues.

- Le Coffret glandois, projet qui a rencontré un grand succès en 2022, a été reconduit. Ces coffrets, contenant des produits locaux, sont en vente auprès du Service des finances, de l'économie et du sport. Les entreprises peuvent d'ailleurs aussi passer commande pour cas échéant offrir ces coffrets à leurs employé·e·s.

Sports

- Le Tir de l'Amitié, qui a eu lieu le 23 septembre dernier, a été une bonne cuvée, avec 119 tireurs et 19 équipes inscrites. Le meilleur tireur a été M. Tony Maillard et la meilleure équipe a été la SEIC.
- Le 3 novembre 2023, dès 18h30, aura lieu l'inauguration de la patinoire mobile, avec comme d'habitude de la raclette et du vin chaud offerts à la population.
- S'agissant du centre sportif En Bord, celles et ceux qui y sont passés ont certainement vu les progrès des travaux. S'agissant du padel tennis, la couverture sera faite avant de mettre les padels à l'intérieur. Le terrain d'entraînement des gardiens sera quant à lui prêt plus rapidement, certainement à la fin du mois d'octobre 2023.

Les travaux avancent donc normalement et grâce à l'acceptation quasi unanime du préavis municipal n° 45 relatif à une demande de crédit d'investissement complémentaire pour l'agrandissement des activités sportives au centre sportif d'En Bord par Conseil communal lors de la dernière séance, les autres travaux du centre sportif pourront s'enchaîner.

- S'agissant de la patinoire pour laquelle les Conseiller·ère·s attendent un nouveau préavis, la Municipalité souhaite partir sur une exploitation qui sera différente et qui sera certainement confiée à M. Doug Boulanger, qui est dans le milieu depuis de longues années, qui a beaucoup de joueurs sous contrat, qui a notamment un mandat avec le Servette Hockey Club, qui possède un centre au Mont-sur-Lausanne et qui est particulièrement intéressé, avec tout son professionnalisme et son expérience, à reprendre l'exploitation de cette patinoire. L'un des reproches fait à la Municipalité à l'époque était que l'exploitant, qui aurait été le même que le constructeur La Pati, n'était peut-être pas le plus à même à donner les garanties nécessaires à cette exploitation. La Municipalité a donc bien entendu les Conseiller·ère·s à ce sujet et est donc en train de discuter avec M. Doug Boulanger, qui va certainement pouvoir assurer quelque chose de largement plus efficace, avec également des modifications au niveau du concept lui-même, c'est-à-dire qu'il y aura certainement un shop, de la physiothérapie ou du fitness pour que cela soit quelque chose de complet par rapport aux équipes de hockey.

Mais la Municipalité n'oublie évidemment pas le principal, à savoir que cette patinoire sera d'abord dévolue au public et aux écoles, et que ce sera d'abord une patinoire qui restera communale, voire régionale selon qu'une partie des équipements passera peut-être devant la Région de Nyon. Il y aura certainement aussi une refonte de la partie et du rapport de surface entre le tennis de table et la pétanque pour avoir quelque chose sur le tennis de table qui soit encore plus polyvalent que cela ne l'était. Au vu des modifications et des discussions en cours, la Municipalité espère pouvoir revenir vers le Conseil communal avec un préavis concernant cette patinoire au printemps 2024.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- N'a pas de communication s'agissant de son dicastère.

Pour le Service des bâtiments

- Concernant la surélévation du collège de Grand-Champ, soit le préavis municipal n° 44, le permis est entré en force. Le plan d'installation du chantier est à l'enquête publique et le chantier est en cours de préparation. Le démarrage de ce dernier est prévu pour la fin de l'année 2023, en fonction des conditions météorologiques. La livraison des locaux est programmée pour la rentrée scolaire 2025-2026.
- En ce qui concerne le bâtiment « Mont-Blanc 27 », l'appel d'offres pour la désignation de l'équipe de mandataires spécialisés, qui sera chargée d'effectuer les études et le chiffrage des travaux, a paru le 10 octobre dernier. L'adjudication sera effectuée en décembre 2023 et les études démarreront en janvier 2024 pour environ une année.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Infrastructures et environnement)

Chantiers en cours

- Dans le secteur de la Rue de la Gare, la rue cyclable est maintenant en vigueur depuis le début du mois, tout comme l'itinéraire piéton structurant reliant le Vieux-Bourg à la gare. Des travaux de finitions se dérouleront jusqu'à l'inauguration prévue le 2 novembre 2023, lesquels consistent au marquage routier et à la pose de la signalisation. Une végétalisation et arborisation est en cours d'exécution, ainsi que la mise en place du mobilier urbain pour accroître le confort des usagers.

Sur cet axe, et comme les Conseiller-ère-s le savent déjà, l'instauration de la rue cyclable s'accompagne de modifications des priorités aux carrefours. Et pour rappeler ces principes à la population, l'Administration a édité une petite brochure intitulée « Adoptez la bonne conduite » que les Conseiller-ère-s ont trouvé sur leurs tables. Cette brochure rappelle les principes de circulation à respecter sur une rue cyclable, mais également dans les zones à 30 km/h ainsi que dans les zones de rencontre, soit les zones à 20 km/h.

Elle rappelle également que l'inauguration de ces nouveaux aménagements aura lieu le jeudi 2 novembre 2023, dès 16h30. Diverses animations seront proposées, notamment par le TCS Vaud, l'ATE Vaud et Pro-Vélo La Côte. Il y aura également des vélos à smoothie et la présence du Parlement des Jeunes. La partie officielle débutera à 18h00 et sera suivie par un apéritif offert par la Ville. La Municipalité se réjouit de rencontrer la population à cette occasion.

- Du côté de la Rue de l'Etraz, les travaux du giratoire de la Ballastière sont maintenant achevés et des travaux de réfections routières sont en cours. L'état de la route nécessite des purges ponctuelles pour garantir la sécurité des infrastructures. Ces mesures consistent au renforcement du coffre de la route afin de garantir sa portance.

Les marquages routiers, l'éclairage public et l'aménagement de la pastille centrale restent à faire. Un projet d'architecte est en cours pour définir les aménagements paysagers, en collaboration avec l'entreprise Ronchi.

Environnement

Un point s'agissant de l'environnement, et plus particulièrement la thématique de l'eau, puisque cette année la ville de Gland fête les 100 ans de ses sources ! Un anniversaire qui donne une fois encore à la Municipalité l'occasion de sensibiliser la population, en particulier les jeunes, sur cette ressource naturelle précieuse.

En juillet 1923, l'eau était captée pour la première fois à Gland en creusant des galeries à la main. Les captages de la Cézille et de la Confrérie ont alors été construits, ainsi que le premier réservoir de la Gresolière, d'une capacité de 250 m³. Le réseau d'eau potable à proprement parler est achevé l'année suivante, en 1924, et permettait de distribuer de l'eau dans toute la ville, ou plutôt le village, qui comptait alors 1'000 habitants.

À l'occasion de ce centenaire, l'histoire de l'eau à Gland a été retracée dans une brochure éditée par le SIE que les Conseiller·ère·s ont également trouvée sur leurs tables. Cette brochure relate le travail entrepris par le Groupe Eau pour préserver sa qualité et sa quantité. Un logo et une mascotte ont également été créés pour l'accompagner.

Le fascicule sera mis à disposition de la population ainsi que des écoles, et elle encourage la population, en cas d'intérêt pour le sujet, à aller consulter les pages dédiées à l'eau à Gland sur le site Internet de la Commune.

Pour le Service de l'urbanisme

Elle n'a aujourd'hui pas de communication particulière. Les dossiers sont progressivement repris et des informations seront transmises ultérieurement.

6. Communications des représentant·e·s des entités intercommunales et commissions municipales

- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- M. Rupert Schildböck : présente un résumé des décisions prises et des informations reçues lors de la dernière séance du Conseil intercommunal (CI) « Région de Nyon » qui a eu lieu le 5 octobre 2023 à Founex.
 - La présidente du CI a assermenté 6 nouveaux·elles délégué·e·s et suppléant·e·s.
 - L'élection de 2 membres à la Commission de gestion, en remplacement des démissionnaires, a échoué, faute de candidats. Le Bureau contactera les différentes délégations des communes membres pour identifier et nommer ces 2 membres pour compléter l'équipe.
 - Mme Valérie Mausner-Léger, de Nyon, a été élue membre de la Commission des investissements régionaux, en remplacement de M. Vadim Rochat, de Nyon, démissionnaire.
 - Les préavis suivants ont été approuvés :
 - Préavis n° 26-2023 DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 578'996.- pour la 2^{ème} étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de localité de Rolle.
 - Préavis n° 27-2023 DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 113'763.- pour la troisième phase du réseau agroécologique ECO Terre-Sainte.
 - Préavis n° 29-2023 DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 64'559.- pour le réaménagement du Chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus.
 - Le préavis n° 28-2023 relatif à la demande de crédit de CHF 127'410.- pour le développement du registre régional des entreprises, pour lequel la double majorité des délégué·e·s et des communes était requise, a été refusé par manque de majorité des communes membres.
 - Les préavis suivants sont annoncés et seront traités lors de la prochaine séance du CI :
 - Préavis n° 30 relatif au budget 2024.
 - Préavis n° 31 relatif à la convention quadriennale avec Visions du Réel.
 - Préavis n° 32-2023 DISREN relatif au complexe multisports de Colovray à Nyon.
 - Préavis n° 33 relatif aux mesures de promotion de la mobilité.

Toutes les informations sont disponibles sur le site Internet du CI « Région de Nyon » (<https://regiondenyon.ch/documents/seance-du-5-octobre-2023/>).

- M. Rasul Mawjee : déclare que la séance du CI du Réseau d'accueil des Toblerones (RAT) a eu lieu en date du 27 septembre 2023. Lors de cette séance, le budget 2024 a été validé. Le chiffre d'affaires du RAT s'élève à environ CHF 31,9 Mios pour 2022 et est en pleine croissance. Le nombre de places est en développement aussi bien à Gland que dans les autres communes. Au RAT, la participation communale se monte à 30,96 % des frais d'exploitation du réseau. La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) y contribue très fortement, en sachant que les tarifs pour 2024 ne vont pas changer si le budget reste équilibré après avoir accordé les différentes augmentations et les charges dues à l'augmentation du coût de la vie. Il est à disposition des Conseiller·ère·s pour tout renseignement complémentaire.

- M. Samuel Freuler : déclare que le CI de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC) a eu lieu le 21 septembre 2023, lors duquel le budget 2024 a été accepté. Suite à la démission de M. Yves Reymond, président du Comité de direction (CoDir) qui était en poste depuis de nombreuses années et qui était également représentant de la ville de Gland au sein du CoDir, le précité a été remplacé par Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger.

Des informations sur l'avancée de la nouvelles STEP ont été communiquées. La phase d'avant-projet est terminée et le CoDir va pouvoir maintenant attaquer la phase de projets avec une première série d'appels d'offres.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

7. Préavis municipal n° 46 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024

- M. Jérôme Frachebourg, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.

- M. Rasul Mawjee : déclare que même s'il fait partie de la COFIN et qu'une partie de la réponse lui a effectivement été donnée par M. le Municipal Gilles Davoine, il se questionne sur les fonds propres de CHF 24 Mios mentionnés dans le préavis. Il a été expliqué aux membres de la COFIN qu'il s'agit des résultats cumulés des différentes années. En page n° 4 du rapport de la COFIN figure un petit graphique qui montre que depuis Mathusalem il y avait à peine CHF 98'000.- jusqu'en 2015 et que, depuis lors, il y a CHF 24 Mios. Il aimerait avoir quelques explications sur ce que cela représente pour la Commune. Est-ce une richesse ? Est-ce un bien ? Comment la ville de Gland et les citoyen·ne·s glandois·e·s pourraient-il·elle·s bénéficier de ces CHF 24 Mios, qui représentent une somme astronomique ?

- M. Gilles Davoine : relève que la question a été posée lors de la séance avec la COFIN et qu'il est vrai qu'il est mieux de poser ce genre de question à ce moment-là, lorsque M. Julien Ménoret, Chef du Service des finances, est présent. Pour répondre à M. Rasul Mawjee, on ne peut pas bénéficier de cet argent, qui est effectivement le cumul des « bénéfiques » annuels. La Municipalité sait très bien ce qu'il advient de ces éléments, c'est la marge d'autofinancement, et il se trouve que celle-ci n'est même pas assez élevée pour réaliser tous les investissements communaux, raison pour laquelle les emprunts augmentent un peu. C'est donc effectivement comptable, mais ce n'est pas de l'argent que M. Julien Ménoret et lui-même ont mis sur un compte et qui va leur permettre de partir prochainement aux Bahamas.

- M. Rasul Mawjee : demande, sur la même lancée, s'il y a tant de bénéfices sur les 5 dernières années, s'il serait possible d'envisager un effort sur l'impôt communal au niveau du contribuable vu que l'on ne fait que thésauriser et que CHF 24 Mios divisés par 5 ans, cela fait pratiquement 5 Mios par année ?
- M. Gilles Davoine : rappelle que d'après ce qu'il a lu en premier lieu, M. Rasul Mawjee a aussi signé le rapport de la COFIN qui accepte la proposition de la Municipalité pour un taux d'imposition à 61 %. Toujours est-il qu'il veut bien répondre au précité, comme il l'a d'ailleurs fait lors de la séance avec la COFIN. Il y a certes des bonnes marges d'autofinancement, mais tout dépend par ce que l'on entend par « bonnes marges d'autofinancement ». Parce que même s'il y a effectivement peut-être une moyenne de CHF 5 Mios par année, cela est toujours à comparer avec les investissements déjà acceptés par le Conseil communal et avec ceux qui sont prévus. Et par rapport à cela, la Municipalité voit très bien que pour l'instant, avec un tel cycle d'investissements et malgré la bonne marge d'autofinancement, cela tend vers un accroissement de l'endettement communal. Le Conseil communal a d'ailleurs aussi validé un accroissement du plafond d'endettement qui va permettre à la Municipalité de gérer ce genre d'investissements. Pour rappel, la simple surélévation du collège de Grand-Champ puis de celui de Mauverney représente environ CHF 50 Mios. Donc là il faudra à la Commune passablement de temps avec ce taux d'imposition qui paraît être raisonnable. Il rappelle aussi, puisque M. Rasul Mawjee a posé la question à ce sujet, qu'il va quand même falloir un jour ou l'autre réfléchir à ce taux d'imposition au vu de la future péréquation qui fera gagner environ 2 points d'impôts, comme mentionné dans le rapport de la COFIN. La question devra donc se poser, et la Municipalité n'est bien évidemment pas réfractaire à se poser cette question-là, mais il faut aussi voir justement les investissements. En décembre, c'est toujours facile, il n'y a personne pour contester cela. Et même si un jour ce Conseil communal très sage décide d'augmenter le taux d'imposition car il y aura besoin de plus d'argent, l'on sait qu'il y a presque toujours un référendum qui est lancé contre la décision, et l'on sait aussi que presque systématiquement c'est refusé par la population. Il faut donc toujours garder en tête cet élément-là.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 46 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024, soit :

- I. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel que proposé par la Municipalité.*
- II. de transmettre cet arrêté au Conseil d'État pour approbation.*

8. Préavis municipal n° 47 relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de :

- rénovation énergétique du Temple Saint-Paul et de la salle de paroisse;**
- restauration du campanile**

• M. Rupert Schildböck, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :

- La Commission technique invite la Municipalité, en tant que maître d'ouvrage, à bien vouloir faire respecter les normes pertinentes en vigueur pour garantir l'accessibilité du Temple et de la salle de paroisse dans le sens de la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand, RS 151.3), notamment en ce qui concerne l'accès aux toilettes adaptées aux personnes handicapées (cf. Guide juridique de Pro Infirmis au sujet des bâtiments et constructions).

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- Mme Ahimara Buffat, rapporteur de la COFIN, rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :
 - La COFIN souhaite une synergie soutenue lors des travaux relatifs à la rénovation du Temple et tout particulièrement du toit de la salle de paroisse et ceux en lien avec les aménagements extérieurs afin de restreindre au maximum les dommages collatéraux pouvant être engendrés sur les rénovations précédemment entreprises.

Elle lit ensuite les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- Mme Regina Bovet : relève que les Conseiller-ère-s ont certainement toutes et tous lu avec grande attention le rapport de la Commission technique. Pour une question technique, les signatures de tous les membres, sauf celle de M. Rupert Schildböck, n'étaient pas apposées sur le rapport, mais le contenu reste valable. L'entier des membres de cette Commission était favorable à ce projet, comme l'a dit M. Rupert Schildböck.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, un avis contraire, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 47 relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de :

- *rénovation énergétique du Temple Saint-Paul et de la salle de paroisse;*
 - *restauration du campanile,*
- soit :*

- I. d'accorder le crédit de CHF 2'031'100.- et d'autoriser la Municipalité à exécuter ces travaux;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 2'031'100.-;*
- III. d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts de réfection et isolation de la toiture et des plafonds du sous-sol non chauffé, du remplacement des fenêtres et des portes, de l'installation des panneaux photovoltaïques ainsi que l'introduction du chauffage à distance et le remplacement de la chaudière par une sous-station par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 1'040'850.- dans le fonds de réserve « Efficacités énergétiques » via la rubrique 822 du compte de fonctionnement.*

9. Préavis municipal n° 48 relatif à l'acquisition de locaux commerciaux, sis Allée Waldo 2 à Gland, destinés à la location par l'Association le Colibri pour l'exploitation d'une UAPE

- M. Pascal Riesen, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :
 - Transparence et consultation avec les parties prenantes : La Commission encourage l'Administration à maintenir un haut degré de transparence tout au long du processus d'acquisition, en impliquant les parties prenantes pertinentes, y compris les citoyens et les parents qui bénéficieront des nouvelles places d'accueil. Les préoccupations des opposants potentiels devraient également être prises en compte et traitées de manière appropriée.

- Suivi rigoureux de l'exécution du projet : Si l'acquisition est approuvée, la Commission recommande un suivi rigoureux de l'exécution du projet, en s'assurant que les travaux de rénovation seront menés conformément aux normes et aux délais prévus afin de maximiser la garantie que le projet réponde effectivement aux besoins de la communauté.
- Communication continue avec le Conseil communal : La Commission demande que l'Administration maintienne une communication continue avec le Conseil communal pour le tenir informé des développements du projet, notamment les approbations finales des instances impliquées.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Samuel Freuler, 1^{er} membre et rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- Mme Carine Koller : relève que, lors de la dernière séance du Conseil communal, elle avait posé la question de savoir comment allaient être gérées la pose et la dépose des enfants aux abords du quartier d'Eikenøtt, parce qu'il n'y a rien qui est prévu pour cela. Et la seule chose qu'elle a vue dans le rapport de la Commission technique est qu'il est mentionné qu'il y a le parking souterrain de la Coop. Elle s'inquiète un peu de ce qui va se passer le matin et elle aimerait savoir ce qui est prévu pour éviter que ce soit un peu trop le bazar.
- M. Gilles Davoine : déclare que la Municipalité a répondu à la Commission technique ainsi qu'à la COFIN en ce sens que des places sont effectivement prévues. L'UAPE doit prendre des places supplémentaires afin que ces déposes soient possibles, sachant qu'il y a déjà des places qui sont prévues pour la crèche. La Municipalité ne doute pas qu'il y aura peut-être, à certains moments de la journée des problèmes à ce niveau-là, comme c'est déjà le cas pour la crèche, quand bien même là les enfants sont plus grands que ceux de la crèche. Après, ce point sera à voir au niveau de l'organisation de l'UAPE, au moment de son ouverture. Ce soir, le vote porte sur l'acquisition d'une partie d'un immeuble, pour qu'une UAPE puisse y voir le jour, charge à elle ensuite de s'organiser. La Municipalité n'a pas la possibilité, dans un quartier qui existe déjà, de faire des miracles et d'avoir tout à coup des places supplémentaires pour cela. Des places sont quand-même prévues justement avec le parking de la Coop, avec celles qui existent déjà pour la crèche, et puis après il faudra aviser en fonction. Il ne prétend pas que le projet est parfait à tout point de vue, mais pour l'instant la Municipalité demande au Conseil communal s'il est d'accord d'acquiescer ces locaux pour créer une UAPE de 36 places afin de les louer à l'Association le Colibri, qui devra ensuite gérer ce genre de problématique. C'est un peu différent de La Combaz où, dès le départ, à la construction, des places ont pu être prévues dans la mesure où cela s'est fait avant même la construction des immeubles.
- M. Rupert Schilböck : a une question de procédure. Il demande à l'Assemblée ou à la Municipalité s'il est judicieux d'accepter ce préavis maintenant, sachant que, comme mentionné en page n° 2 du rapport de la COFIN, « *la validation de l'installation de l'UAPE doit faire l'objet d'un vote au sein de l'assemblée de la PPE, avec une double majorité des propriétaires et des quotes-parts. Le contrat de vente est conditionné à cette acceptation* ». Que se passe-t-il dans le cas de figure où le Conseil communal venait à accepter ce préavis et si l'assemblée de la PPE n'acceptait pas ce projet ? Le préavis deviendrait-il de fait caduc ou serait-il annulé ? Comment cela se passerait-il ?
- M. Gilles Davoine : répond que c'est effectivement l'une des conditions qui doit être réalisée. Le Conseil communal doit donc dire ce soir s'il accepte ou non ce préavis. S'il est d'accord, la Municipalité acquiesce ces locaux et, à ce moment-là, cela reste conditionné au fait que la PPE doit également accepter le changement d'affectation. Si elle ne l'accepte pas, une UAPE ne pourra pas être installée à cet endroit et, par conséquent, les Commissions auront travaillé pour rien et le Conseil communal au voté ce soir pour rien – et il en est désolé – parce

ce qu'effectivement ce sera caduc et la Municipalité ne dépensera donc jamais cet argent pour acheter les locaux en question.

- M. Rupert Schildböck : se demande s'il ne serait pas possible d'amender le préavis et d'insérer dans le projet de décision la mention « sous réserve de l'acceptation de ce projet par la PPE ». Cela permettrait aux personnes qui ne sont pas derrière leurs écrans pour suivre la présente séance d'y voir clair.

- M. Gilles Davoine : répond que si M. Rupert Schildböck souhaite présenter un amendement, il peut le faire, mais cela est totalement inutile et ne sert à rien. En effet, le préavis porte clairement sur l'acquisition de locaux pour une UAPE et sa location à l'Association le Colibri. Il y a d'ailleurs aussi un projet au niveau du notaire dans ce sens-là. Mais si cela n'est pas possible, si cette UAPE ne peut pas voir le jour et que les locaux ne peuvent pas être loués à l'Association le Colibri – qui n'aurait alors aucun intérêt – cela ne se fera pas. Le préavis est suffisamment clair sur l'objet et sur la raison pour laquelle la Municipalité souhaite acquérir ces locaux. Donc cela ne mange pas de pain mais ne ferait que faire perdre un peu de temps à tout le monde.

- M. Rasul Mawjee : déclare que tout à l'heure, au point n° 6. de l'ordre du jour, il est intervenu pour le RAT, qui a besoin de locaux supplémentaires. Les parents ont besoin de placer leurs enfants et il est important que le Conseil communal soutienne le développement de la garde des enfants. Il invite donc les Conseiller·ère·s à fortement soutenir ce préavis. La question de Mme Carine Koller était de savoir comment est-ce que l'on va y arriver en voiture. Il est personnellement un grand automobiliste et ne prend que très rarement le train ou le bus. Mais il a pu se rendre à cette garderie en voiture et se garer sur l'une des 25 places visiteurs du quartier d'Eikenøtt, tout comme certain·e·s de ses collègues qui ont garés leurs véhicules dans le parking de la Coop. Et il rappelle qu'Eikenøtt est une zone piétonne, sans voiture. Donc même si les parents voulaient venir en voiture, ce n'est pas l'objectif ni le but de ce quartier. Et si jamais la PPE ne souhaite pas avoir une garderie, elle pourra facilement avoir un kebab qui va naturellement occasionner beaucoup plus de dérangements et d'odeurs que des gamins qui sont là de 07h00 à 18h00. Il pense donc que, pour la PPE, c'est une excellente opportunité d'avoir une garderie à cet endroit, de soutenir les parents qui sont à Eikenøtt et qui vont pouvoir déposer leurs enfants à pied et d'avoir la structure du Colibri qui amènera les enfants dans les zones de scolarité pour y être pris en charge. Il invite fortement les Conseiller·ère·s à soutenir ce préavis sans quelques restrictions ou lenteurs supplémentaires.

- Mme Regina Bovet : rejoint les propos de M. Rupert Schildböck. En effet, elle se pose aussi la question de savoir si la Municipalité a quand-même pris la température auprès des membres de la PPE, si elle a déjà cherché le dialogue avec ceux-ci ou si ces derniers vont être mis devant le fait accompli. La Municipalité a-t-elle déjà eu une discussion avec les membres de la PPE ? Peut-être que pas tout le monde veut d'une garderie, peut-être que d'autres veulent justement un kebab.

- M. Gilles Davoine : répond que de toute manière, quoi qu'il en soit, il est obligatoire de suivre les étapes de cette façon. Il faut tout d'abord que la Municipalité dise qu'elle souhaite acquérir ces locaux, puis que le Conseil communal vote sur cet objet. En cas d'acceptation, l'assemblée de la PPE doit informer ses membres que la Municipalité souhaite acquérir ces locaux et devra voter sur un changement d'affectation. Comme l'a dit à juste titre M. Rasul Mawjee, une UAPE n'est pas si terrible, sauf pour les quelques personnes qui travailleraient avec un horaire de nuit et qui voudraient dormir la journée. Sinon, une UAPE est finalement assez tranquille parce qu'elle est active durant les heures où normalement les gens sont au travail. La Municipalité a évidemment déjà pris contact avec les propriétaires pour organiser l'assemblée générale, mais il faut que cette dernière ait lieu et que les membres de la PPE prennent une décision à la double majorité. La Municipalité ne peut pas faire grand-chose avant, elle a déjà agi pour faire en sorte qu'une unanimité ne soit pas nécessaire puisqu'un article permet aussi à chaque copropriétaire de s'y opposer en prouvant que cela le gêne personnellement, mais pas dans le cadre du vote directement, c'est quelque chose de différent.

Les membres de la PPE sont nombreux et peuvent de toute façon changer d'avis. Le but est de se faire une opinion et de défendre le projet au moment de l'assemblée générale en question. La Municipalité est donc malheureusement obligée d'attendre de voir ce qui se passe, elle ne peut pas aller prendre l'avis de tout le monde au préalable. Après, si cet objet doit être vendu, eh bien il le sera de toute façon pour ce qu'il est, c'est-à-dire un local qui reste commercial. Au départ c'était un fitness, avec aussi son lot d'entrées, de sorties et de bruits éventuels.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, aucun avis contraire, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 48 relatif à l'acquisition de locaux commerciaux, sis Allée Waldo 2 à Gland, destinés à la location par l'Association le Colibri pour l'exploitation d'une UAPE, soit :

- I. d'accorder le crédit d'investissement de CHF 1'110'000.- et d'autoriser la Municipalité à faire l'acquisition des locaux;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'110'000.-.*

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

10. Préavis municipal n° 49 relatif à la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034

- La séance est fixée au mardi 31 octobre 2023, à 19h00, à la salle de conférence n° 101 du Collège des Tuillières, en compagnie du Municipal responsable, M. Gérald Cretegy. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Dimitri Grandjean, GDG

Membres : Mme Carine Koller, GDG – M. Rupert Schildböck, PS-Les Vert-e-s – M. Timothée Haesslein, PLR – M. Simo Mers, UDC,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- M. Rasul Mawjee : déclare que c'est un préavis qu'il aime beaucoup et il va soutenir un peu la mobilité collective et innovante. À son grand regret, il a constaté que si les trains sont passés à la demi-heure cadencée en passant en gare de Gland ou de Nyon, ce n'est pas le cas concernant le bus. Avec le changement des horaires CFF, l'horaire cadencé des bus est plutôt passé à l'heure parce qu'en fait il est impossible de prendre le bus dans un sens ou dans l'autre pour récupérer l'autre train de la cadence à la demi-heure. Il invite donc la Commission technique à regarder ce point et à s'assurer que les différents aménagements et améliorations au niveau du transport CFF pourront effectivement être soutenus. La Municipalité a regardé des moyens de déplacement innovants avec les récents essais et il espère que ceux-ci feront partie de ce plan. Il soutiendra néanmoins ce préavis, même s'il est très déçu de ce qui a été fait ces derniers temps.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

11. Préavis municipal n° 50 relatif à l'achat de deux groupes électrogènes

- La séance est fixée au mercredi 18 octobre 2023 à 19h00, à la salle Léman du bâtiment du Montoly 1, en compagnie de la Municipale responsable, Mme la Syndique Christine Girod. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : Mme Isabelle Wegmann, UDC

Membres : M. Pierre Joye, GDG – M. Dario Sicuranza, GDG – M. José Caiano, PS-Les Vert-e-s – M. Tommaso Solimine, PLR.

- La discussion est ouverte.
- M. Michel Girardet : aimerait que la Commission technique réponde à la question de savoir si ces groupes électrogènes pourraient être utilisés également sur un plan plus large, et non seulement pour répondre aux dispositions demandées par le Canton, par exemple lors d'une manifestation si les organisateurs avaient besoin de ces groupes électrogènes, et pourquoi pas la Protection civile s'il venait à y avoir un événement particulièrement grave. Y aurait-il aussi la possibilité d'une utilisation plus large ?
- Mme Regina Bovet : a aussi une question. Elle aimerait que la Commission technique étudie la possibilité d'acheter ces générateurs avec d'autres communes. Peut-être que l'on pourrait obtenir un prix plus favorable et plus avantageux et elle aimerait qu'il soit réfléchi à cela.
- M. Samuel Freuler : aimerait que la Commission technique se penche sur le point comparatif entre la location et l'achat de ces groupes électrogènes, vu que cela n'a pas l'air d'être une option retenue par la Municipalité. Par ailleurs, comme au grand regret de la Municipalité c'est un équipement très polluant, il aimerait que la Commission technique se penche sur le sujet d'une énergie alternative pour faire tourner ces groupes électrogènes, par exemple l'hydrogène qui risque éventuellement d'être produite avec la future patinoire fixe.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

12. Nomination d'une Commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de Mmes Angelita Galvez et Véronique Villaine, MM. Yves Froidevaux, Marc Morel et Dominique Pernet, pour le PS Gland, intitulée « Pour une politique du personnel de la Ville de Gland (enfin) à la hauteur des enjeux »

- La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :
Premier membre : M. Steve Binggeli, GDG
Membres : M. Théophile Mounier, GDG – Mme Véronique Villaine, PS-Les Vert-e-s – Mme Patricia Storti, PLR – Mme Isabelle Wegmann, UDC.
- Le président informe l'Assemblée que M. Steve Binggeli, excusé à la présente séance, prendra contact avec les membres de la Commission technique afin d'organiser une séance pour que cette dernière puisse se réunir.
- La discussion est ouverte.

- M. Raphaël Grandjean : aimerait que la Commission technique entende aussi la Municipalité pour savoir où en est le travail sur le nouveau Règlement du personnel, ceci afin de voir si cette motion est pertinente ou non.
- Mme Christine Girod : déclare que la Municipalité se tient très volontiers à la disposition de la Commission technique pour donner quelques éclairages si besoin.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

13. Postulat de Mme Véronique Villaine intitulé « Pour une meilleure synergie entre entreprises et école pour les stages obligatoires au collège »

- Le président passe la parole à Mme Véronique Villaine pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- M. Evan Lock : remercie Mme Véronique Villaine pour son postulat, parce qu'il a lui-même été confronté à ce problème. Sa fille est en stage cette semaine et il a trouvé ce stage par des relations privées et non pas par les entreprises. Ceci dit, comme sa fille suit l'école à Begnins, il se demande s'il serait possible de développer cela au niveau régional, non pas seulement pour la ville de Gland mais aussi pour les entreprises qui sont à Nyon, à Vich, à Begnins, etc. Ce serait peut-être bien d'étendre cela à d'autres entreprises de la région.
- Mme Christine Girod : remercie également Mme Véronique Villaine pour ce postulat. Dans la mesure où ce postulat a été déposé tout récemment, la Municipalité n'a pas eu le temps d'en discuter formellement. Néanmoins, à la première lecture, il y a effectivement de nombreuses synergies qui pourraient être trouvées entre le Service de la jeunesse, les écoles et bien sûr le secteur de l'économie. La question régionale pourrait évidemment aussi être traitée, mais en tous les cas il est intéressant de pouvoir travailler sur ce sujet.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- Le président rappelle que, selon l'art. 73 du Règlement du Conseil communal, ce dernier peut soit renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande, soit prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat de Mme Véronique Villaine et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

14. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Stéphanie Larrivé intitulé « Pour la réduction de l'éclairage public nocturne » et nomination d'une Commission

- La séance est fixée au mercredi 1^{er} novembre 2023 à 18h30, à la salle Léman du bâtiment du Montoly 1, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christelle Giraud-Nydegger. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Tommaso Solimine, PLR

Membres : Mme Nathalie Lamarque, GDG – Mme Katia Annen, GDG – Mme Stéphanie Larrivé, PS-Les Vert-e-s – M. Pascal Riesen, UDC.

- La discussion est ouverte.
- M. Rasul Mawjee : a lu avec intérêt la réponse donnée par la Municipalité à ce postulat, et il se demande à quelle époque l'éclairage des Résidences du Golf a été nationalisé, comme cela est mentionné dans l'annexe 2 concernant le parc de l'éclairage public. Si tel est le cas, il est heureux car cet éclairage nécessite un certain entretien, et dans la mesure où le budget est en train d'être étudié, si cela est nationalisé ou si cela appartient à la commune, il serait ravi que son entretien soit effectué.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

15. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Carine Koller intitulée « Canicule en classe »

- Le président passe la parole à la Municipalité pour la réponse à cette interpellation.
- Mme Jeannette Weber : déclare que la Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Mme Carine Koller.

Question n° 1 : Quelles mesures exactement ont été mises en place dans les écoles pour faire face à la chaleur ?

Face aux dernières canicules, les enseignants, en plus d'aérer les classes, de baisser les stores et de laisser les portes ouvertes durant les cours, ont tenté de s'adapter, par exemple en emmenant leurs élèves en forêt ou encore en occupant les sous-sols de l'école pour donner leurs cours.

Des discussions sont en cours entre les différents établissements de la région au sujet d'une éventuelle adaptation des horaires scolaires en cas de canicule. Toutefois, l'organisation de la garde des enfants devra être pris en considération.

D'un point de vue constructif, les mesures techniques à mettre en œuvre pour lutter contre la surchauffe estivale dans les bâtiments publics, notamment les écoles, doivent respecter les contraintes énergétiques et les lois en vigueur, notamment :

- La norme SIA 180:2014 qui traite du confort intérieur et de la durabilité du bâtiment face au climat extérieur.
- Le Standard Bâtiments 2019.1 visant à renforcer les mesures en faveur de l'énergie, de l'écologie de la construction, du climat intérieur sain et de la sobriété.
- Le Règlement d'application de la Loi du 16 mai 2006 sur l'énergie.

En accord avec les éléments listés ci-dessus, les enveloppes des bâtiments, murs et toitures sont isolés. De plus, toutes les fenêtres sont équipées de stores en toiles ou en lamelles faisant office de protections solaires extérieures. Leur fonction est de permettre aux utilisateurs de contrer au mieux la surchauffe à l'intérieur des locaux.

Les 4 mesures constructives pouvant être envisagées pour remédier aux problèmes de surchauffe sont les suivantes :

- Aération free-cooling : le principe de rafraîchissement se base sur l'écart de chaleur entre l'air provenant de l'extérieur et l'air présent à l'intérieur des locaux. Dans un bâtiment existant, le free-cooling peut se faire au moyen d'une ventilation naturelle, par de grandes ouvertures des fenêtres. L'une des contraintes à la réalisation et à l'efficacité d'une ventilation naturelle nocturne intensive est la collaboration active des occupants et l'inertie nécessaire des parois. Pour garantir l'efficacité du free-cooling nocturne, la ventilation naturelle peut être automatisée.
- Free-cooling mécanique : pour les bâtiments ventilés mécaniquement, il est possible de valoriser le système de ventilation en forçant le fonctionnement de l'installation durant la nuit. Toutefois, ceci n'est pas toujours intéressant du point de vue énergétique. De plus, il faut des débits d'air importants pour assurer un effet de refroidissement.

- **Rafraîchissement géo-cooling** : lorsque la production de chaleur des bâtiments s'effectue au moyens de sondes géothermiques et que la distribution de chaleur est effectuée par un chauffage au sol, il est possible de profiter de la fraîcheur du terrain pour rafraîchir le bâtiment. Ce système s'applique principalement pour des bâtiments neufs, mais s'avère particulièrement onéreux en rénovation.
- **Climatisation** : cette solution est la plus efficace et la seule qui permettrait de contrôler la température tout au long de la journée. Mais c'est aussi la plus coûteuse et la plus contraignante à mettre en place, sans parler de son impact écologique.

Pour les 4 solutions techniques exposées précédemment, il est à relever que la saison des vacances d'été et l'absence de l'utilisation des locaux pendant les mois de juillet et août sont à prendre en considération. En effet, le coût d'investissement rapporté au temps d'utilisation doit être minutieusement évalué.

Sur la base des différentes contraintes évoquées, les mesures techniques suivantes ont été mises en œuvre depuis quelques années déjà :

- Isolation des parois et changement des fenêtres au collège des Perrerets.
- Pose de stores extérieurs au collège des Tuillières avec un système à lamelles et au collège des Perrerets avec des stores en toile.
- Installation d'une ventilation double flux au collège des Tuillières et à la nouvelle salle de gymnastique des Perrerets.

Il est à relever que le rafraîchissement nocturne effectué avec une ventilation double flux est vraiment efficace lorsque l'air extérieur est plus frais que la température à l'intérieur des locaux. Ceci n'est pas le cas lors des périodes de canicule.

Question n° 2 : Est-ce qu'il est prévu d'équiper les classes en ventilateurs et/ou refroidisseurs d'air ou encore de poser des films avec filtres UV sur les vitres ? Si ce n'est pas le cas, peut-on le prévoir rapidement, soit pour le printemps 2024 ?

L'utilisation de ventilateurs étant interdite dans les écoles depuis la crise du Covid selon les directions des établissements, il n'est pas prévu d'équiper les classes en ventilateurs et/ou refroidisseurs d'air, ni de poser des films infrarouges sur les vitrages.

La pose de films infrarouges permettrait de limiter sensiblement l'échauffement par les vitrages en été. Toutefois, ils empêchent aussi la chaleur d'entrer au printemps et en automne quand on cherche plutôt à réchauffer les locaux. Le store reste donc la meilleure protection solaire pour limiter l'échauffement par les vitrage.

Question n° 3 : Le périodes caniculaires étant amenées à se reproduire, est-ce que cette contrainte est prise en compte dans les prochains travaux liés aux bâtiments scolaires, par exemple avec l'installation de plafonds froids ?

Comme exposé en préambule, les normes et règlements en vigueur sont respectés, notamment lors des travaux de rénovation des bâtiments scolaires. Les choix techniques sont effectués pour une utilisation la plus économe de l'énergie pour les Standards bâtiments 2019.1. Ainsi, les points suivants sont particulièrement et systématiquement étudiés :

- Mise en place de vitrages et d'isolation périphériques performants.
- Pose de stores pilotés par une gestion automatisée du système.
- Réalisation de ventilations double flux dans les constructions neuves, par exemple au nouvel étage de Grand-Champ, et simple flux en rénovation pour les étages existants.
- Aménagement de casquettes de protection contre l'ensoleillement.
- Arborisation extérieure permettant de lutter contre les îlots de chaleur.

La mise en place de ces mesures techniques ne permettra toutefois pas de décharger les utilisateurs des bâtiments des bons comportements à adopter pour préserver au maximum une température stable à l'intérieur des locaux. Cette problématique de surchauffe concerne évidemment toutes les communes et villes. Des discussions devront donc avoir lieu au niveau cantonal pour trouver des solutions qui conduiront éventuellement à de nouvelles lois et réglementations.

- Le président demande à Mme Carine Koller si elle est satisfaite de la réponse apportée par la Municipalité à son interpellation.
- Mme Carine Koller : remercie la Municipalité pour sa réponse. Elle a pour l'instant surtout l'impression d'avoir été noyée sous les règlements, mais il y en a beaucoup à suivre, elle en convient.

Elle se pose surtout la question sur cette réglementation qui interdit les ventilateurs en raison du Covid. La plupart des réglementations liées au Covid étant tombée, qu'en est-il de celle-là ? Elle a pu échanger avec divers enseignant-e-s qui auraient aimé ce genre de solution, il faudrait donc voir ce qui pourrait être fait au niveau communal. Un règlement peut se voter, se changer, elle imagine bien que cela n'est pas de la compétence du Conseil communal, mais elle se pose la question à ce sujet.

S'agissant des nouvelles constructions, elle a l'impression qu'un certain nombre de choses vont être prises en compte, mais qu'en est-il des bâtiments scolaires, des UAPE et des bâtiments déjà existants qui sont amenés à durer ? En Suisse, on aime construire pour longtemps et elle pense donc que c'est un problème qui va se poser encore quelques années d'ici à n'avoir que des bâtiments neufs. S'agissant des adaptations d'horaires, elle pense que cela risque d'être plus compliqué à mettre en œuvre, même si cela serait assez censé. Elle remercie encore une fois la Municipalité pour sa réponse.

- La discussion est ouverte.
- M. Yves Froidevaux : remercie la Municipalité pour sa réponse, même si celle-ci était un peu technique. Il est surpris des informations transmises par la direction des écoles puisque la décision n° 185 du Département qui interdit les ventilateurs n'est à sa connaissance plus en vigueur et qu'il n'y a à ce jour plus aucune décision qui interdit les ventilateurs dans les écoles du Canton. Par rapport aux propositions qui ont été énumérées, on a déjà commencé à s'occuper de l'îlot de chaleur de la cour du bâtiment secondaire, mais est-il aussi prévu de s'occuper des autres îlots de chaleur ? Il y a peut-être d'autres solutions aujourd'hui que végétaliser les cours et perméabiliser les sols. La Municipalité va-t-elle prochainement présenter des solutions de ce type-là au Conseil communal ?

Pour finir, il informe les Conseiller-ère-s que ce point est à l'ordre du jour de la prochaine commission des constructions scolaires cantonales, où il siège, et il y aura donc peut-être aussi la question du soutien du Canton pour améliorer la situation des bâtiments scolaires où il fait bien trop chaud en été actuellement.

- Mme Jeannette Weber : répond que les îlots de chaleur dans les autres cours des bâtiments est une préoccupation de la Municipalité. De nombreuses rénovations sont dans le pipeline pour les écoles, donc cela sera évidemment pris en considération autant à Grand-Champ que par la suite à Mauverney, évidemment.
- Mme Christine Girod : déclare, en complément à ce qui a été exposé aux Conseiller-ère-s et en réponse en partie à M. Yves Froidevaux, que la Municipalité s'engage et a d'ailleurs mis une certaine volonté à traiter d'une stratégie de végétalisation sur l'ensemble de la Commune pour notamment lutter contre les îlots de chaleur. Un état des lieux sera effectué pour bien distinguer où se trouvent ces îlots de chaleur et où il y a des possibilités de végétaliser, et certainement que, comme cela a d'ailleurs déjà été identifié avec la cour de Grand-Champ, d'autres cours seront certainement identifiées également. Il est vrai que, s'agissant du collège des Perrerets, probablement qu'aujourd'hui l'on ne ferait plus fait tout à fait les mêmes choses, mais il y a quelques années c'était tout à fait normal de faire une grande cour avec beaucoup d'espace, où l'on peut aussi organiser aussi un certain nombre de manifestations. La végétalisation et la lutte contre les îlots de chaleur sont à l'esprit de la Municipalité sur l'ensemble de la Commune, et bien entendu aussi pour les écoles. Mais il faut toutefois laisser le temps à la Municipalité pour travailler et arriver avec des préavis au fur et à mesure.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

16. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. David Mayer intitulée « Sensibiliser et agir, comment notre Commune peut soutenir la santé mentale de nos jeunes »

- Le président passe la parole à la Municipalité pour la réponse à cette interpellation.
- Mme Jeannette Weber : déclare que la Municipalité répond comme suit à l'interpellation de M. David Mayer.

La Municipalité partage cette préoccupation et collabore à ce sujet notamment avec les directions des établissements scolaires et celle du PLS Dôle. Pour faire face à cette problématique, de nouveaux postes d'encadrement scolaire et des mesures spécifiques à la santé mentale sont en train d'être déployées par le Canton, comme :

- L'augmentation du nombre de psychologues, de logopédistes, de psychomotricien·ne·s et d'enseignant·e·s spécialisé·e·s pour l'aide à l'intégration, et également des coordinateur·trice·s à l'inclusion pour les crèches.
- Des classes régionales de pédagogie spécialisées sont en train de s'ouvrir, avec de l'enseignement en petits groupes.
- Une mise en place du nouveau protocole sur l'évaluation et la gestion du risque suicidaire dans les établissements.
- L'augmentation des postes de psychologues au post-obligatoire et des équipes de santé mentales.
- L'augmentation de la prévention et de la promotion de la santé en milieu scolaire.
- Le renforcement du soutien aux établissements dans les situations complexes et aiguës.

En effet, les axes prioritaires du Conseil d'État sont :

- Faciliter l'entrée scolaire avec un meilleur encadrement des classes de 1P et de 2P, ce qui rejoint la politique d'enfance communale.
- Un focus particulier pour les élèves de la 9S à la 11S au niveau de la santé mentale et de la formation post-obligatoire, ainsi qu'une priorité sur les difficultés de comportement et un soutien aux professionnel·le·s.

Sur le plan communal, le Service de l'enfance et de la jeunesse soutient les jeunes et leur famille dès la petite enfance et jusqu'à l'âge adulte, par le biais :

- D'une prévention précoce dès la petite enfance s'articulant autour de plusieurs prestations comme l'Accueil libre parents-enfants, le projet Ping-Pong et Les Mots Piccolos.
- Des différentes structures communales, para- et extrascolaires.
- Du travail social de proximité intervenant directement auprès des jeunes sur leurs espaces naturels de socialisation et sur l'espace public.
- De l'insertion socioprofessionnelle de proximité comme Activ'Action.
- Le travail social en milieu scolaire par la conseillère école-famille, l'objectif de la Municipalité pour 2024 étant de créer un poste supplémentaire pour avoir un·e conseiller·ère école-famille par établissement pour faire face à l'augmentation des suivis individualisés.
- Une collaboration étroite avec le Centre de rencontres et de loisirs (CRL) et Espace Prévention La Côte en ce qui concerne la prévention primaire, notamment aux abords des écoles avec le bus prévention.

Le réseau petite enfance récemment constitué a permis de mettre le doigt sur la nécessité de rendre plus visible et accessible la grande diversité des prestations proposées sur le territoire glandois, notamment auprès des familles les plus vulnérables. Ceci devra passer par la création d'un guichet unique de l'enfance.

Pour donner et recueillir des informations sur d'autres territoires d'intervention, les délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse participent régulièrement à des rencontres et séminaires, comme par exemple le réseau des pédiatres et la plateforme intercommunale sur le soutien aux activités de la jeunesse. Le séminaire qui va avoir lieu prochainement est « Encourager l'activité physique des jeunes » et la journée « Agir pour la santé mentale ».

Enfin, les établissements scolaires proposent au programme de multiples interventions de prévention autour de thématiques variées, également dans une logique d'anticipation d'éventuelles stigmatisations comme le harcèlement, l'identité de genre et le racisme. Les personnes ressources des établissements rencontrent les élèves et proposent un accompagnement et une écoute ou une orientation vers l'infirmière scolaire, les psychologues et psychiatres du PPLS, notamment pour des questions liées à des troubles alimentaires, scarifications ou risques de suicide. En cas de situation de harcèlement scolaire, la méthode de préoccupation partagée peut être proposée pour soutenir l'élève victime et accompagner l'élève agresseur, ainsi que les témoins, pour éviter les récidives.

D'autres partenaires peuvent potentiellement être mobilisé-e-s tel-le-s que Stop Suicide, le programme « Départ » du CHUV pour l'addiction, la fondation As'tram' pour les situations de séparation, de maladies psychiques ou de deuil en famille, l'association Vogué pour les questions de genre et de diversité sexuelle.

Cette problématique sociétale de la santé mentale de la jeunesse est une préoccupation centrale qui est prise très au sérieux tant au niveau du Canton que de la ville de Gland.

- Le président demande à M. David Mayer s'il est satisfait de la réponse apportée par la Municipalité à son interpellation.
- M. David Mayer : remercie la Municipalité pour sa réponse, qui le satisfait, ainsi que pour toutes les explications qui ont été données.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

17. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Arnaud Durand intitulée « Pour un registre public des intérêts et participation des membres de la Municipalité. Quelle est la position de notre Exécutif ? »

- Le président passe la parole à la Municipalité pour la réponse à cette interpellation.
- Mme Christine Girod : déclare que la Municipalité répond comme suit à l'interpellation de M. Arnaud Durand, dont le texte a été repris d'un Conseiller communal de la ville de Nyon comme déclaré lors de son dépôt le 14 septembre 2023 :

La Municipalité remercie M. Arnaud Durand pour son interpellation et confirme qu'à ce jour elle n'a pas de registre des intérêts pour l'Exécutif. Elle confirme néanmoins qu'elle est favorable à la création d'un tel registre. Il faut quand-même savoir que chaque Municipal-e pratique systématiquement la récusation sur les activités pouvant avoir un impact sur les décisions à prendre et sur sa fonction. Il y a donc déjà aujourd'hui un garde-fou et la récusation fonctionne très bien au sein de la Municipalité. Néanmoins, cette dernière estime que se doter d'un tel registre, dont la forme et le contenu doivent encore être à définir, permettrait non seulement de faire un pas plus conséquent en matière de transparence, mais permettrait à tout un chacun de s'y référer si le besoin devait se faire sentir.

Par ailleurs, la Municipalité s'est renseignée pour connaître la pratique des autres grandes villes du Canton, et peu nombreuses sont celles qui possèdent déjà un tel registre. Il y existe à Montreux et à Vevey.

Aussi, la Municipalité suggère au Conseil communal que si la Municipalité venait à se doter d'un tel registre, celui-ci pourrait éventuellement en faire de même pour ses membres.

- Le président demande à M. Arnaud Durand s'il est satisfait de la réponse apportée par la Municipalité à son interpellation.
- M. Arnaud Durand : répond qu'il est très satisfait de la réponse de la Municipalité et remercie cette dernière.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

DIVERS

18. Nomination d'un·e membre de la Commission des affaires régionales et intercommunales

Suite à la démission de M. Maurizio Di Felice, ce poste est à repourvoir.

- Au nom du parti politique UDC Ville de Gland, Mme Ahimara Buffat propose la candidature de Mme Isabelle Wegmann.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, Mme Isabelle Wegmann est élue membre de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

- Le président la félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

19. Élection d'un·e scrutateur·trice suppléant·e

Suite à la décision de M. Arnaud Durand de siéger en qualité de Conseiller hors-parti, ce poste est à repourvoir. Le président rappelle que, selon l'art. 13 RCC, « lorsque le nombre de candidats pour la nomination des scrutateurs et des suppléants est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est alors faite au procès-verbal ».

- Au nom du parti politique GDG Gens de Gland, M. Pierre-Alain Bringolf propose la candidature de M. Jean-Luc Nicolet.
- Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat

M. Jean-Luc Nicolet est élu tacitement au poste de scrutateur suppléant.

- Le président le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans cette fonction.

20. Nomination d'un·e membre de la Commission de gestion

Toujours suite à la décision de M. Arnaud Durand de siéger en qualité de Conseiller hors-parti, ce poste est à repourvoir.

- Au nom du parti politique GDG Gens de Gland, M. Pierre-Alain Bringolf propose la candidature de M. Philippe Moret.
- Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat

M. Philippe Moret est élu tacitement membre de la Commission de gestion.

- Le président le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

21. Nomination d'un·e membre de la Commission des pétitions

Toujours suite à la décision de M. Arnaud Durand de siéger en qualité de Conseiller hors-parti, ce poste est à repourvoir.

- Au nom du parti politique GDG Gens de Gland, M. Pierre-Alain Bringolf propose la candidature de M. Théophile Mounier.
- Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat

Par acclamations, M. Théophile Mounier est élu membre de la Commission des pétitions.

- Le président le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

22. Nomination d'un·e délégué·e suppléant·e au Conseil intercommunal de « Région de Nyon »

Toujours suite à la décision de M. Arnaud Durand de siéger en qualité de Conseiller hors-parti, ce poste est à repourvoir.

- Au nom du parti politique GDG Gens de Gland, M. Samuel Freuler propose la candidature de M. Pierre-Alain Bringolf.
- Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat

Par acclamations, M. Pierre-Alain Bringolf est élu délégué suppléant au Conseil intercommunal de « Région de Nyon ».

- Le président le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

23. Divers et propositions individuelles

- M. Dominique Pernet : a une question pour la Municipalité dans la mesure où elle est propriétaire du bâtiment de l'ex-WWF. Est-elle au courant de tout ce qui se passe dans ce bâtiment ? Il habite juste en face et, à l'heure actuelle, il y a une recrudescence au niveau de la descente de la gendarmerie à cet endroit, qui passe régulièrement, et hier ils étaient environ une quinzaine à débarquer. Il a déjà dû faire appel à la gendarmerie pour des survols avec des drones au-dessus des propriétés se trouvant dans le secteur de la Rue du Midi. Il a également dû chasser 2 ou 3 personnes qui se promenaient dans sa résidence et qui n'ont rien à y faire, qui viennent notamment fumer. La Municipalité pourrait-elle regarder ce qu'il en est ?

- M. Rupert Schildböck : déclare qu'à la suite de sa fin de présidence, il vient d'être accueilli par l'amicale des ancien-ne-s président-e-s du Conseil communal, dont le repas annuel a eu lieu la semaine dernière. Il remercie les ancien-ne-s président-e-s présent-e-s ce soir ainsi que les autres pour le bon accueil, et il aimerait juste citer, parmi celles et ceux qui étaient présents et selon ses recherches, que le doyen vivant de ces personnes est M. Gaston Zimmerman, qui a présidé le Conseil communal en 1974, ainsi que la première femme présidente du Conseil communal Mme Yvette Würzler, qui a présidé le Conseil communal en 1980. Les membres présent-e-s à cette soirée, dont Mme la Syndique Christine Girod, également ancienne présidente du Conseil communal, saluent les Conseiller-ère-s. Lors de cette soirée, il a été fait allusion au projet de continuation de l'écrit de l'histoire de la Ville ces derniers 25 ans, et il sera profité de ce groupe de personnes, lesquelles pourront amener leur vécu. Il se réjouit d'accueillir dans environ une année M. Sébastien Bertherin, actuel président.
- Mme Isabelle Wegmann : demande aux membres de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 50 de venir vers elle en fin de séance pour changer la date de la séance.
- M. Rasul Mawjee : a écouté avec intérêt M. le Municipal Gilles Davoine au sujet de la patinoire fixe. Il a énuméré de nombreuses solutions aux griefs posés dans le cadre des rapports des Commissions à ce sujet. Il y en a un sur lequel il n'a pas insisté, qui fait quand-même partie de son dicastère, à savoir le financement et le montage financier. Il espère que, dans le futur préavis, le montage financier sera aussi étudié avec soin et attention et qu'il tiendra compte des remarques faites à l'époque dans le cadre du rapport de la COFIN.
- Mme Angelita Galvez : a une annonce à faire concernant la Fête multiculturelle, qui aura lieu le 4 novembre prochain à la Salle communale. Les membres de la Commission d'intégration y attend la population nombreuse.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller-ère-s le jeudi 16 novembre 2023 à 20h00, à la Salle communale, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h45.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Sébastien Bertherin



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexes¹ :

1. Communications du Service des infrastructures et de l'environnement
2. Postulat de Mme Véronique Villaine intitulé « Pour une meilleure synergie entre entreprises et école pour les stages obligatoires au collège »

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland